

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

SURPRISE RUSSE

Le fameux coq de Bracquemond va de nouveau se dresser sur ses ergots et pousser son cri de : Vive la Russie ! Pour la seconde fois en quatre ans, le Tsar revient en France et c'est à des manifestations guerrières qu'il va surtout s'intéresser. Une revue d'escadre, ici, une fin de grandes manœuvres, là. Cela ne semblera paradoxal qu'à celui qui voudrait oublier, en faveur du Congrès de La Haye, que la Russie est un peuple de soldats, une nation ou un agglomérat de nations essentiellement belliqueuses. La politique de la Russie en Orient et en Occident est double. Pacifique en Europe, elle est vigoureusement, énergiquement conquérante en Orient. La Russie est en train de s'annexer l'Asie, comme l'Angleterre s'annexe l'Afrique, et un jour viendra où les mêmes français qui vont, demain, acclamer Nicolas, auront les identiques ridicules imprécations à la bouche, contre l'ours moscovite que contre le léopard britannique. L'histoire des masses est féconde en ces revirements sentimentaux.

Quoi qu'il en soit, la venue du Tsar est une surprise pour tout le monde, et surtout pour MM. les nationalistes.

Cela se comprend, du reste. Depuis qu'ils nous montent cette scie de la désorganisation de l'armée par le gouvernement de Défense républicaine, ils ont surtout puisé leurs arguments dans le prétendu effet déplorable que faisaient en Russie les mesures prises. On se rappelle qu'ils ont été jusqu'à payer des articles contre la France et le général André dans le *Novoïe Vremia*, sorte d'*Intransigeant* slave à qui le gouvernement russe a imposé silence.

Or, voilà qu'à ces hableries, le Tsar lui-même répond, en venant apporter à notre armée un témoignage éclatant de sa confiance. C'est donc que le général André n'a rien désorganisé et que les quelques officiers d'antichambre et d'autel, mis au rancart, importaient peu à la solidité de nos troupes ?

Je serais bien étonné, qu'à ce coup la mente restât sans voix. Vous verrez qu'elle trouvera que si Nicolas vient en France, c'est moins sur l'invitation de M. le Président de la République, qu'à la requête d'un gouvernement aux abois qui fait appel, pour se sauver, à son intervention. L'empereur devenant la terre-neuve de M. Waldeck-Rousseau, cela est de la force des Rochefort et des Millevoje ; j'ose espérer qu'ils ne feront pas mentir la prévision.

Le Tsar ne confirmera pas les vrais républicains dans la confiance qu'ils ont dans le ministère de Défense et d'action républicaine, car ils n'ont pas besoin de cette confirmation. Mais il se pourrait que sa venue retournât quelques esprits égarés par sentiment dans le nationalisme, et, si peu qu'ils soient, ce sera toujours un gain, moralement appréciable.

Mais la grande masse des nationalistes continuera à confondre les intérêts vitaux de la patrie avec les intérêts électoraux d'une petite bande, et à se persuader qu'il faut nécessairement être dénué de jugement pour être bon citoyen.

Par bonheur ils n'en crieront pas moins vigoureusement : Vive le Tsar ! et au point de ce que nous devons à notre hôte, c'est l'essentiel...

C. J.

EN CHINE

Li-Hung-Chang. — Le Protocole

L'édit impérial autorisant les délégués chinois à signer le protocole se faisant attendre, le prince Ching a télégraphié, d'autant plus que M. Reckill retournant en Amérique, les autres ministres sont désireux d'aboutir à une solution Aussitôt que la réponse de la cour sera parvenue à Pékin et que les copies du protocole seront prêtes, les ministres se réuniront. Il se peut donc que la signature soit remise au 27 août.

Au Transvaal

L'Angleterre restreint les Opérations

Le *Daily Express* dit que le gouvernement a prescrit à lord Kitchener de restreindre les opérations de façon à diminuer les énormes dépenses de la guerre. Comme il est certain que la résistance des Boers durera tant qu'une centaine d'entre eux seront réunis, il suffira de garder les lignes de communication et d'avoir quelques colonnes mobiles en attendant que les munitions des Boers soient épuisées.

Horrible statistique

On a essayé en Angleterre de nier les chiffres de la mortalité indiqués par miss Hobbhouse. On s'est efforcé de démentir ses conclusions. Voici maintenant qu'un document d'une nature officielle — car il résulte de l'enquête faite sur les camps de concentration par le corps consulaire du Transvaal et il est signé par trois consuls — constate que le mal n'avait pas été exagéré. La situation révélée par les tableaux statistiques qui accompagnent ce rapport est véritablement horrible et constitue un crime contre l'humanité, quoique ces tableaux ne soient pas complets en raison des lacunes de semaines entières que présentent les publications officielles, on peut néanmoins en conclure : 1° Que la mortalité dans les camps dépasse les plus fortes proportions données dans toutes les tables connues ; 2° que cette mortalité est de deux à quatorze fois supérieure à celle de Prétoria qui, d'après une statistique du docteur Stroud, n'est en moyenne que de 25 par mille et par an ; 3° que la mortalité parmi les enfants internés dans les camps atteint un maximum effrayant. Au mois d'avril la mortalité des internés pour tous les camps du Transvaal, a été de 122 pour mille. Au camp d'Irene, si la mortalité reste pour l'année ce qu'elle a été au mois de juin, elle sera de 588 pour mille pour les enfants. Au camp de Johannesburg, de 681 pour mille. Il faut remarquer que les internés ne sont pas des combattants : ce sont pour l'immense majorité, les femmes et les enfants d'hommes qui n'ont commis d'autre crime que de lutter pour l'indépendance de leur patrie.

INFORMATIONS

Nouvelles militaires

Le contingent qui va être incorporé dans deux mois étant plus faible que celui des an-

nées précédentes et devant, par suite, laisser des vides dans les effectifs de l'armée, le ministre de la guerre vient de décider la suppression de quatre-vingt-huit compagnies dans les régiments d'infanterie. Ces suppressions, seront supportées par le quatrième bataillon des régiments subdivisionnaires.

D'autre part, onze compagnies seront créées pour porter à quatre bataillons, au complet, les régiments de la 10^e division. On sait, en effet, que la décision prise par le général André de remplacer la relève semi-annuelle de la garnison de Paris par un roulement entre les deux bataillons de chaque régiment casernés dans l'intérieur de la capitale, celui qui en occupe les forts et celui qui est stationné en province, suppose ces corps de troupes constitués à quatre bataillons.

En outre, huit compagnies doivent être créées dans d'autres régiments en vertu de conventions passées par l'administration de la guerre avec ces municipalités.

En résumé, le chiffre réel des unités sera diminué, pour l'ensemble de l'arme de l'infanterie, de soixante-neuf compagnies.

Attentat évité

La dame Pannetier, arrêtée dans l'antichambre du ministère de la justice, armée d'un revolver, au moment où elle demandait une audience de M. Monis, vient de bénéficier d'une ordonnance de non lieu. Elle sera soumise à l'examen d'un médecin aliéniste.

Les Congrégations

M. Zanardelli communiquera prochainement les mesures que le gouvernement a l'intention de prendre pour empêcher l'établissement en Italie des congrégations chassées de France et d'Espagne. Ces mesures seront très sévères et rendront l'acquisition de terrains en Italie très difficile aux congrégations.

Les Nouvelles Atrocités d'Arménie

De nouvelles atrocités ont eu lieu aux environs de Moush. Des bandes renforcées de soldats hamidiés et de troupes régulières pillent et tuent. Depuis le 3 juillet ont été détruits les villages de Marnik-Iklar, Scheikh-Alain, Gouravse, Tsighavse, etc.

Les habitants fuient dans les montagnes. Des Kurdes, et des soldats sont arrivés de Van et de Bitlis et occupent les hauteurs de Sasoun, et ils veulent faire construire de force des casernes à Talori, Guelieh-Guzan, Chenik. Le peuple, effrayé, refuse, demandant la protection des consuls pour s'expatrier.

Talori a été dévasté et occupé par les Achiret, tribu des Khianli. Les habitants s'enfuient dans les montagnes.

La tuberculose

La série des volontaires de la science qui s'offrent à essayer sur eux-mêmes les virus les plus divers s'accroît tous les jours.

D'abord pour la tuberculose, après le médecin américain et le docteur Garnault, voici que M. Camille Quenne, docteur et journaliste belge, annonce qu'il va se soumettre à l'inoculation de la tuberculose bovine par le docteur Malvo, directeur de l'institut de Liège. Le nouvel adepte de l'inoculation dit justement :

« Pour moi, si l'expérience me rendait tuberculeux, je compterais non seulement sur les cures habituelles pour me guérir rapidement, mais surtout sur la force de volonté. »

Souhaitons que ces auto-expérimentateurs n'éprouvent pas le sort du docteur Caldos qui vient de mourir à La Havane, après s'être fait inoculer le virus de la fièvre jaune. C'est la seconde victime de cette dangereuse inoculation.

Asphyxié dans un foudre

Mercredi, vers les deux heures de l'après-midi, le nommé Henri Pascal de Brignon (Gard), âgé de 36 ans, voulant s'assurer si ses foudres étaient en bon état de conservation, eut l'imprudence de chercher à pénétrer dans l'un, sans avoir, au préalable, ouvert la porte quelques instants auparavant.

Deux minutes à peine s'étaient écoulées que son père, descendant à la cave, trouva son fils étendu dans le foudre les jambes pendantes encore en dehors.

Sur son appel, aucune réponse ne lui étant faite, il s'empressa de demander du secours et, avec l'aide des voisins, accourus en toute hâte, se mit en œuvre de retirer le corps de son malheureux fils. Mais hélas ! malgré tous les soins empressés, l'asphyxie avait fait son œuvre, faisant ainsi la désolation d'une famille estimée de toute la population.

Henri Pascal laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

CHRONIQUE LOCALE

Au Conseil Général QUELQUES FAITS

LA COMMISSION DES TABACS

Cette session du Conseil général a été fertile en incidents et en propositions diversement accueillies.

En dehors des nombreux vœux qui ont fait longuement l'objet de vives discussions, nous tenons à noter l'élection de M. Relhié comme membre de la commission de répartition des permis de culture des tabacs.

M. Talou était candidat : après trois tours de scrutin, M. Relhié fut élu, bien qu'il eût déclaré à M. Talou d'abord, au Conseil général ensuite qu'il n'était pas candidat.

Sans doute, nous ne contestons pas que M. Relhié ne se montre plein de sollicitude pour les planteurs, et qu'il n'apporte dans ces fonctions toute la bienveillance et l'équité nécessaires ; mais comme M. Relhié avait déclaré qu'il n'était pas candidat, nous ne comprenons pas cette lutte vive, que quelques membres du Conseil général, conseillés par M. Vival, ont mené contre M. Talou, qui, qu'on nous permette de le dire, est actif, et sait défendre les intérêts des paysans.

C'est peut-être pour cela qu'il déplatt à certains.

A PROPOS DU DÉGREVEMENT

En outre, la discussion du répartition de l'impôt nous conduit sinon à formuler des critiques, du moins à nous étonner de voir avec quelle désinvolture on sacrifie les intérêts des petits contribuables.

Comme on le verra plus loin, il y avait deux projets en présence : le premier, qui apportait quelques avantages au plus grand nombre, le deuxième qui ne répond pas à l'intérêt général.

MM. Rey et Talou, au nom de l'équité ont soutenu le premier projet : au nom de

la légalité, M. Vival a soutenu le deuxième. En toute indépendance, nous approuvons l'attitude de MM. Rey et Talou. Comme l'a fait observer M. Talou, le premier projet est en petit une application d'impôt sur le revenu, frappant le riche, exonérant le pauvre.

M. Vival n'en a pas voulu. La question pourtant était bien nette, nous regrettons qu'elle n'ait pas reçu une bonne solution.

Prenons un exemple : ainsi Cahors, dans le premier projet profitait d'une diminution de 2,273 fr., dans le deuxième cette diminution atteint 9,100 fr.

Mais, si quelques propriétaires d'immeubles gagnent à cette solution, en revanche, nos paysans y perdent : les communes des cantons nord et sud subissent du fait du deuxième projet une perte, le canton nord, de 819 fr. le canton sud de 603 fr. l'ensemble de l'arrondissement de Cahors, perd 2,685 fr.

Or, c'est vrai, Cahors ville gagne au deuxième projet ; mais devait-on pour cela négliger les intérêts des populations rurales ? d'autant plus que, quoi qu'on en dise, la diminution provoquée par le deuxième projet n'intéressera pas les petits contribuables : qui en profitera ? les riches, car alors que le contingent du premier projet était établi au centime le franc des valeurs locatives, le contingent du deuxième est établi d'après le nombre des contributions passibles de la taxe personnelle et le montant des valeurs locatives.

Encore une fois, c'est celui qui possède, qui profitera de la diminution.

L'équité exigeait le vote du premier projet.

Aux quelques chiffres que nous donnons plus haut, ajoutons ceux-ci :

L'arrondissement de Figeac, dans le premier projet, était exonéré de 30,896 fr., dans le deuxième il l'est de 32,149 fr.

Figeac ville subissait dans le premier projet une augmentation d'impôt de 974 fr., dans le deuxième il profite d'une diminution de 2,672 francs.

M. Vival a dès lors soutenu ce projet au nom de la légalité ; il a été assez persuasif pour le faire voter même par les représentants de Cahors : soit, mais nous ne cessons de le dire, l'équité exigeait le vote du premier projet.

Il ne s'agit pas, en effet, de parler toujours de dégrèvement en faveur des petits ; en réunions électorales, sur les affiches-programmes, cela fait très beau, et toujours les humbles s'y laissent prendre.

Il faut enfin faire quelque chose de vrai, de réel.

Hier il y avait une occasion de faire en petit ce que le Parlement a depuis plusieurs années l'intention de faire : appliquer un impôt sur le revenu.

L'occasion était bonne pour nos représentants de prouver qu'ils prenaient souci des intérêts des petits contribuables, des campagnards, surtout ; ils l'ont laissé perdre, ils ont sacrifié l'intérêt général à l'intérêt particulier.

Cette politique-là nous conduira loin !

Voilà ce qu'en toute franchise, en toute indépendance nous avons dit dès la première heure, ce que nous crions aujourd'hui, poussés seulement par ce souci d'équité, de justice, qu'en ce journal nous avons toujours eu. B.

Nouvelles militaires

Lundi prochain arriveront à Cahors 850 réservistes de diverses classes, pour accomplir au 7^e une période d'instruction de vingt-huit jours.

Ces réservistes seront logés dans l'ancien établissement des Petits-Carmes et dans les écoles de la ville s'il est nécessaire.

Ils assisteront aux manœuvres de brigade.

Fête patriotique du faubourg Labarre

Voici le programme des fêtes organisées par la jeunesse du faubourg Labarre.

Samedi 24 août. — A 7 heures du soir, annonce de la fête ; à 8 h. 1/2, retraite aux flambeaux.

Dimanche 25 août. — Matin : à 8 heures, distribution de bouquets, promenade de la musique ; à 3 heures du soir, départ d'un ballon ; à 4 heures, ouverture du grand bal populaire sur la place Lafayette ; à 8 heures du soir, brillantes illuminations ; à 9 heures, ouverture du bal de nuit ; à minuit, quadrille échevelé et galop infernal.

Lundi 26 août. — A 11 heures et demie, place Thiers, grande distribution gratuite d'escargots cuits aux gourmets ; de 2 à 4 heures du soir, courses et jeux divers ; à 8 heures, illuminations féeriques ; à 9 heures ouverture du bal de nuit et bataille de confettis ; à minuit, clôture de la fête, adieux de la musique.

N.-B. — Les habitants du quartier Labarre sont invités à pavoiser et illuminer leurs maisons durant ces jours de fête.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 22 ET 25 AOUT 1901

Allegro Militaire.	Ziehur.
Madame Turlupin, fant.	Guiraud.
Landler, valse alsaciennes.	Weckerlin.
Rigoletto, fant.	Verdi.
A. Babillage.	Gillet.
B. Douce Caresse.	Bosc.
Ronde des petits Pierrots.	

Jeudi à 8 h. Dimanche à 8 h. et demie

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 24 août 1901

Naissance

Channt, Sidonie-Madeleine à Lacapelle.

Mariages

Conduché, Paul-Joseph, plâtrier, et Cruzel, Marie-Sara, sans profession.

Laleman, Géraud-Camille-Edouard employé de commerce et Alchié Marie-Antoinette-Gabrielle sans profession.

Décès

Malmay, Baptiste, militaire en retraite. 76 ans, rue de l'Abrevoir, 5

Holzer, Victor, employé des tabacs, 50 ans, rue St Barthélemy, 1.

Blanchard, Jean-Urbain-Marie-Joseph-Paul-Lucien, étudiant en médecine navale 20 ans, rue des Ecoles.

Ponchet, Alfred-Louis, 1 mois, rue Lastié, 29.

M^{me} Holzer et ses enfants ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **M. HOLZER Victor**, employé des tabacs.

Et les prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu demain Dimanche à 9 h. 1/4 en l'Eglise St-Barthélemy.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Le nommé Pierre Cance, âgé de 78 ans, domicilié rue Degasc, a été trouvé pendu hier matin à 10 heures. Ce malheureux avait déjà tenté de se suicider l'année dernière, en se jetant dans le canal de Prentegarde.

BAGNAC. — Le nommé Andurand était allé se baigner sur la chaussée du moulin de M. Conord et s'est noyé hier soir vers 6 heures. Il n'a pu être rappelé à la vie.

— **Empoisonnement.** — La famille Borie composée de 4 personnes a failli être empoisonnée par des champignons. Grâce à M. Combarieu, pharmacien à Bagnac, cette famille est actuellement hors de danger.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — **Election au Conseil d'arrondissement.** — C'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons que l'honorable M. Villard, Maire de St-Cirq-Souillaguet, pose sa candidature au siège de Conseiller d'arrondissement laissé vacant par suite de l'élection de M. Pons au Conseil général.

Cette candidature, franchement républicaine, mettra certainement à l'aise tous les républicains, qui ne manqueront de faire une véritable manifestation sur le nom de celui qui a été depuis 30 ans le républicain d'avant-garde convaincu, ferme, dévoué et toujours sur la brèche pour lutter pour le triomphe de la République.

LA RED

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 22 août (suite)

M. Longpuech propose de maintenir des bourses pour 1902 à des jeunes gens élèves de diverses écoles. Adopté.

Le comité du monument Gambetta à Bordeaux adresse au conseil une demande de subvention en faveur de ce monument. 200 fr. sont accordés.

M. Francoual, ancien huissier de la Préfecture demande une augmentation du secours que lui alloue le conseil général. Son secours annuel lui est maintenu sans augmentation.

Sur la demande de l'administration de l'hospice, le conseil rembourse une somme de 594 fr. 60, montant des frais occasionnés pour l'installation de la pharmacie dans l'hospice.

M. Lachèze au nom de la commission des finances propose la transaction de diverses créances dues par des aliénés au département. Adopté.

M. Cocula propose au conseil d'émettre le vœu que la construction du canal de la Loire à la Garonne figure sur le programme des travaux qui va être élaboré incessamment. Adopté.

Acte est donné au préfet de la communication du rapport relatif à la ligne de Carsac à Gourdon.

M. Pagès-Lechesne dépose le vœu suivant qui est signé par MM. Malvy fils, Vival etc. Les soussignés,

Considérant que la situation des cantonniers des chemins vicinaux est lamentable au point de vue du salaire comme au point de vue de la retraite ;

Considérant que, chaque année, progressivement, le nombre de ces agents est réduit et que les ressources, résultant de cette réduction, échappent au personnel pour être attribuées à d'autres dépenses.

Attendu qu'il est d'une logique évidente et d'une justice absolue que tout travail soit, proportionnellement, rémunéré.

Attendu, qu'en réduisant le nombre des cantonniers, l'Administration accroît d'autant, le travail du personnel restant.

Attendu que ce personnel, s'il n'élite du travail des camarades disparus et non remplacés, devrait, logiquement, hériter du salaire.

Attendu que s'il est des économies à réaliser, il conviendrait de les demander au riche plutôt qu'au pauvre.

Attendu qu'en maintenant à 40 ans la limite d'admission aux fonctions de cantonniers, l'Administration laisse à des malheureux, la faculté déplorable d'adopter cette carrière à un âge qui ne leur permettra plus d'obtenir une retraite suffisante ;

Considérant que, dans plusieurs départements voisins, dans la Haute-Garonne, notamment, les Conseils Généraux ont voté des subventions en vue de majorer les pensions de retraite ; que le département de la Haute-Garonne a décidé qu'il serait versé, à la Caisse des retraites pour la vieillesse, un supplément de 25 francs par tête de cantonnier ; que ce crédit, inscrit au budget départemental de la Haute-Garonne est obtenu au moyen d'économies réalisées sur l'entretien des grandes lignes, mais surtout au moyen de la diminution du personnel.

Emet le vœu :

1^o Que M. le Préfet abaisse, de 40 ans à 30 ans, la limite d'admission aux fonctions de cantonnier.

2^o Que Monsieur l'Ingénieur en chef du département du Lot soit invité à étudier le système employé dans la Haute-Garonne pour assurer une amélioration des pensions de retraite, en indiquant, au Conseil Général, lors de la prochaine session, dans quelle limite le personnel des cantonniers du Lot pourrait être réduit et quelles ressources résulteraient de cette réduction pour être affectées, moitié à l'augmentation des salaires, moitié à la majoration des pensions de retraite.

M. Alayrac dépose le vœu suivant signé par MM. Malvy, Pagès-Lechesne, Vival et plusieurs autres conseillers.

Personne au sein du Conseil n'ayant relevé ce fait, fourni par le dernier recensement, que le Lot occupe le premier rang comme dépopulation, les soussignés émettent le vœu qu'il soit tenu compte de cette situation dans le répartition de l'impôt entre les départements et qu'il en soit tenu compte aussi dans la distribution de leur contingent aux communes ; et ils demandent de plus qu'on fasse disparaître dans celles-ci l'injustice consistant à répartir la part des émigrants sur ceux qui sont restés fidèles au sol : ce qui est un double dommage causé à ces derniers, puisque par suite de la dépopulation l'agriculture a moins de bras à son service et paie en même temps un impôt plus fort.

Le Conseil nomme les membres devant faire partie des diverses commissions.

Commission départementale. — Sont élus : MM. Iscard, Réhié, Pradines, Malvy père, Peyrichou, Longpuech, Laparra.

Commission des tabacs : M. Vival, pour l'arrondissement de Figeac ; M. Iscard, pour l'arrondissement de Gourdon.

M. Relhié, arrondissement de Cahors. 4 membres sont désignés pour faire partie du conseil départemental. Ce sont : MM. Daffas, Feyt, Larnaudie, Peyrichou.

Une commission de 3 membres chargés de s'occuper de la question du bail à renouveler avec l'asile de Leyme est composée de MM. Malvy, Vival, Cassaignes.

MM. Larnaudie, Pons, Relhié, sont nommés membres de la commission départementale chargée de présenter un rapport sur le travail

des femmes et des filles mineures dans l'industrie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 5 h. 45.

Séance du 23 août

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

M. Pauliac préside. Sont absents : MM. Boudou, Calmon-Maison, Daffas.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Costes, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adoptée sans observation.

La nomination d'un membre du conseil général devant faire partie de la commission chargée du classement des demandes de bureaux de tabac, est ajournée.

M. Pons rapporteur de la commission des Travaux Publics propose le classement du chemin de grande communication de Carennac à St-Sozy et d'un chemin de Creysse à Gluges. Adopté.

Au sujet du rétablissement du bac de Montvalent, M. Lachèze demande le renvoi de cette discussion afin de demander au ministre la subvention que l'on alloue d'ordinaire pour les réparations de chemins. Adopté.

M. Vival présente au conseil la question du répartition de l'impôt.

Le Parlement ayant alloué une somme de 113.000 fr. au département à répartir entre les communes pour dégrèvement des contributions, 2 projets sont en présence.

Le 1^o : Contingent établi au centime le franc des valeurs locatives.

2^o Contingent établi d'après le nombre des contributions passibles de la taxe personnelle et le montant des valeurs locatives.

M. Vival défend, au nom de la commission, le 2^e projet qui, dit-il, est le meilleur et est approuvé par le Directeur des contributions directes.

Ce projet comporte d'après-lui un vrai caractère d'équité et de légalité.

M. Rey combat le deuxième projet et soutient le premier qui remplit, dit-il, les conditions exigées par l'équité et la légalité.

Du reste, le directeur des contributions directes l'approuve également.

Le deuxième projet est anti-démocratique ; il est contraire à l'intérêt de toutes les communes, de tous les arrondissements.

Les pauvres ne profiteront pas du dégrèvement, les riches seuls y gagneront.

Une discussion très vive s'engage entre M. Rey et M. Vival.

M. Vival reprend la défense du projet présenté par la commission et abjure le conseil de le voter.

M. Rey prie le conseil de voter le premier projet qui répond mieux aux intérêts des petits.

M. Talou soutient également le premier projet, qui répond mieux aux idées démocratiques en ce sens qu'il est un commencement d'application de l'impôt sur le revenu. Ce sont les pauvres, les humbles que nous lésons, si nous votons le deuxième projet.

La discussion devient de plus en plus vive. MM. Vival, Rey, Longpuech, Talou, Malvy père, Alayrac y prennent part.

La discussion close, une demande de scrutin public est déposée.

Le premier projet de répartition de l'impôt, est mis aux voix.

Ont voté pour : MM. Alayrac, Cangardel, Cassaignes, Feyt, Pagès-Lechesne, Pauliac, Peyrichou, Pradines, Rey, Talou.

Ont voté contre : MM. Boyer, Cocula, Costes, Delpon, Iscard, Laparra, Larnaudie, Lachèze, Longpuech, Malvy père, Malvy fils, Murat, Pons, Relhié, Vival.

Le premier projet est repoussé.

Le deuxième projet mis ensuite aux voix est adopté.

M. Cangardel, au nom de la commission des travaux publics propose d'approuver l'avant-projet relatif à la construction d'une ligne de tramway de Sarlat à Villefranche de Périgord, passant par Cazals et Salviac. Adopté.

M. Cassaignes, au nom de la commission des finances, propose d'allouer diverses subventions sollicitées. Adopté.

Au nom de la même commission, M. Cassaignes propose de porter le traitement du vétérinaire départemental, de 600 à 2,600 fr.

On sait, en effet, que depuis une récente circulaire du ministre de l'agriculture, les vétérinaires départementaux doivent résider au chef lieu et ne pas s'occuper de la clientèle.

Le Préfet demandait en conséquence une augmentation de traitement de 600 à 3,000 fr.

M. Vival, combat ces diverses propositions, et demande l'ajournement au mois d'avril de cette question.

Après une longue discussion, la proposition de M. Vival est adoptée.

Divers chapitres relatifs à des crédits sont adoptés.

Les articles 55 et 56 relatifs aux cantonniers sont modifiés.

M. le Préfet a demandé au conseil général le vote d'une somme de 5,000 fr. pour servir à l'augmentation du traitement des employés de préfecture.

M. Cassaignes, au nom de la commission des finances, propose de réduire cette somme à 1,000 fr.

M. le Préfet insiste et propose au Conseil d'inscrire une somme de 2,500 fr. au budget de 1902, et 2,500 au budget de 1903.

Du reste ces 5,000 fr. seront répartis ainsi : 500 fr. pour la sous-préfecture de Gourdon, 500 fr. pour la sous-préfecture de Figeac, et 4,000 fr. pour la préfecture de Cahors.

Cette proposition mise aux voix, est acceptée.
Diverses demande de subventions sont votées.
Mais la séance ne peut plus se prolonger : le quorum n'est pas atteint.
La séance, dès lors, est levée : il est 5 h. 45.

Séance du 24 août 1901

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Pauliac.

M. le Préfet assiste à la séance.
MM. Pauliac, Costes, Feyt, Cocula, Roques, Pradines, Malvy, Lachière, Rey, Talou, Iscard, Peyrichou, Malvy, fils, Boudou, Pagès-Leschene sont présents.

Tous les Conseillers de l'arrondissement de Figeac sont absents.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Talou et adopté après une observation de M. Peyrichou qui fait remarquer qu'il a voté hier contre l'augmentation accordée aux employés de la préfecture; il tient à dégager sa responsabilité; si les pay-sans doivent payer, je veux qu'ils sachent dit-il, que je ne suis pour rien dans l'impôt qu'ils auront à verser.

M. Lachière fait également une réserve au sujet du vote sur le répartition et M. Boudou déclare que s'il avait assisté à la séance d'hier, il aurait voté le premier projet du répartition de l'impôt.

M. le Président fait connaître que le département du Lot-et-Garonne a voté le vœu proposé par M. Vival sur la batellerie du Lot.
M. Cocula dépose le vœu suivant signé par tous les membres présents, sauf M. Lachière :

Le Conseil général du Lot adresse à M. le Président de la République et au gouvernement de défense républicaine, de vives félicitations sur la politique extérieure qui se poursuit avec tant de succès et d'éclat, et qui se manifeste si brillamment par la visite prochaine de l'illustre allié de la France, Sa Majesté l'empereur de Russie.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.
Un vœu est déposé pour que le ministre de l'agriculture prenne des mesures énergiques contre la fièvre aphteuse.

Le vœu est adopté après une remarque de M. Cocula qui fait constater qu'aucun des signataires du vœu n'est présent pour le soutenir.

Le Conseil général émet le vœu que la section de Tour de Faure soit érigée en commune.
Le président donne lecture d'autres vœux : autorisation à la commune de Gignac de planter du tabac; adopté — et un autre vœu de M. Rey qui est ajourné.

M. Malvy père, rapporteur, propose de voter une somme de 195 fr. pour payer l'impression des tableaux de l'assistance médicale. Adopté.

On passe à la discussion du budget. — Plusieurs chapitres sont votés sur la proposition de M. Costes, rapporteur.

On vote une somme de 2,000 francs pour réparations au Pont Valentré.

Plusieurs demandes de subventions sont refusées faute de fonds.

M. Rey insiste cependant pour le vote de 500 francs pour M. Vuyssières, qui a créé à Puy-l'Evêque une école d'agriculture.

M. le Président dit que la situation des finances a fait ajourner la question. Ce n'est pas un refus définitif.

On passe aux voix, la proposition de M. Rey est repoussée.

Les conseillers présents n'étant plus en nombre pour délibérer, le Président lève la séance.

La suite de la session est renvoyée au 2 septembre.

CAFÉ DU MIDI

Monsieur Charles TREILLIS, ex-premier garçon du Grand Café de la Promenade, a l'honneur de prévenir le public qu'il s'est rendu acquéreur du

CAFÉ DU MIDI

Boulevard Gambetta, à Cahors.

Messieurs les Consommateurs sont assurés de trouver dans cet établissement des consommations de tout premier ordre, des liqueurs de marques et un service irréprochable.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
23 Vend.	+ 31	+ 21	767	Beau
24 Sam.	+ 31.5	+ 22	764	Beau

Allitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1976	1846	0.54 à 0.92	
Vaches.	688	598	0.43 à 0.90	
Taureaux.	206	191	0.46 à 0.68	
Veaux.	1793	1363	0.64 à 1.08	
Moutons.	12792	10700	0.67 à 1.04	
Porcs.	5282	5282	0.80 à 1.06	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	153	98	60 à 67	
Vaches.	23	10	40 à 70	
Moutons.	920	358	70 à 85	
Porcs.	886	848	55 à 60	

BULLETIN FINANCIER

Le marché reste sous la même impression qu'hier. Les cours n'ont pas sensiblement varié, ils sont plutôt hésitants à cause du manque d'affaires.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 101.37 au lieu de 101.55, le 3 1/2 0/0 à 101.69 n'a pas changé.

Le Crédit Foncier cote 668, le Comptoir National 581, le Crédit Lyonnais est ferme à 1.940, la Société Générale vaut 616.

Chemins français sans changement.
Le Lyon est à 1.671, le Midi à 1.313, le Nord à 2.122 et l'Orléans à 1.680.

Le Suez a passé de 3.738 à 3.741.
Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure clôture à 71.22, l'Italien à 98.60, le Portugais à 26.15.

Le Russe 3 0/0 1391 s'avance à 86.35.
La Serbe 4 0/0 Unifiée vaut 68.10.

Les valeurs ottomanes restent offertes : le Turc D à 24,75, la Banque ottomane à 526.
A Bruxelles : les Toleries d'Auvers ordinaires sont à 44 fr.

L'Aliment complet de Maxime Grault, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constitue pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., l'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Exposition de l'enfance, Paris, 1901, Grand Prix. — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Place du Marché.

Echantillon gratuit sur demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ; 2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1° DE PARIS à TOURS.
- 2° DE TOURS à NANTES.
- 3° DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4° D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6° DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

En outre du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, de Bort à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa.

On délivre des Billets d'Aller et Retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

FACILE À AVOIR SOUS LA MAIN.
CHAQUE famille devrait avoir chez elle un flacon de
Tisane Américaine des Shakers
d'un si grand secours en cas de maladie. Les douleurs de l'indigestion, des rhumatismes, la mortelle constipation, les faiblesses peuvent venir à tout moment. Soyez prêt. Dans 523,000 FAMILLES FRANÇAISES vous trouverez la Tisane, comme vous trouverez la nourriture et la boisson. Les services qu'elle rend sont contenus dans l'histoire des quinze dernières années.
FAITE AVEC LES EXCELLENTS EXTRAITS DES PLANTES ET HERBES DES CHAMPS ET DES FORÊTS.

LE

PUITS QUI PARLE

PAR JEANNE SANDOL

VIII

— Mademoiselle, dit-elle à Geneviève, monsieur veut vous parler, il vous attend dans son cabinet.

— Mon père est ici ? Est-il souffrant ? demanda la jeune fille, effrayée de cette infraction aux habitudes de M. Davillier, car c'était l'heure qu'il consacrait chaque matin à ses recherches médicales dans les salles de l'hospice.

— Oh ! Dieu non, qu'il n'est point malade ! ce cher monsieur. Il a même aujourd'hui une figure heureuse que je ne lui connaissais pas. Ses yeux, qu'on dirait toujours ouverts sur des choses qui ne se voient point, sont bonnement fixés, comme les nôtres, sur ce qui vit à son entour. Vrai, mademoiselle Geneviève, c'est à ne pas le reconnaître, ce cher homme ! Geneviève fut également frappée de l'expression particulière du regard de son père.

— Ma fille, dit-il sans préambule, je viens te demander de faire une bonne œuvre. J'ai trouvé une enfant abandonnée, et je l'ai recueillie... La pauvre petite créature a été ap-

portée à l'hospice avec sa mère mourante. Ces pauvres êtres sans famille ne faisaient qu'un. L'enfant attachée hier au sein de sa mère est aujourd'hui orpheline. On a fait des recherches, personne ne la réclame. Ses titres de noblesse, ses parchemins sont là, dit M. Davillier, en indiquant un rouleau de papier.

Ce rouleau contenait l'extrait de baptême de l'enfant, fille d'une ouvrière fleuriste... De plus, deux ou trois reconnaissances du Mont-de-Piété attestant la plus grande misère; les objets engagés étaient des vêtements indispensables dont on ne se sépare qu'à la dernière extrémité.

A la vue de ces épaves significatives, de ces preuves de la douloureuse existence de cette déshéritée, l'homme de cœur se révéla chez le savant. La pitié, ce divin sentiment qui précède de l'amour, opéra son éternel miracle, et comme l'avait si bien observé Nanon, M. Davillier fut un moment transfusé !

Dans un irrésistible élan, Geneviève appuya ses lèvres sur la main de son père.

— Alors tu consens ? dit M. Davillier, auquel cette réponse expressive avait suffi.

Oui, ils avaient accepté tous deux cette tâche si grande ! le père, plus ignorant que sa fille des charges matérielles que ce nouvel hôte allait imposer au ménage, n'avait vu que le salut de la petite créature abandonnée. Geneviève, plus réfléchie, avait bien apprécié le poids de cette charge nouvelle; mais en présence d'une infortune si touchante, son brave cœur n'avait point hésité. La venue de ce petit être allait mettre d'ailleurs un intérêt de

plus dans sa vie. De nouveaux devoirs prendraient ainsi les heures vides, hélas ! qu'avaient dû remplir de précieuses études, interdites maintenant pour jamais.

Seule, la brave Nanon essaya de parler raison; mais lorsque l'innocente, arrivée au logis, lui tendit ses petits bras, il ne fut plus question de sagesse.

— Nous économiserons plus encore, disait-elle, sans rien trouver pourtant à supprimer dans les dépenses déjà si restreintes.

De quel bon rire éclatait un jour Nanon à une observation naïve du pauvre savant.

Ayant par hasard entendu une discussion de ménage entre Geneviève et sa nourrice, M. Davillier, dont l'esprit était assez présent ce jour-là, voulut prendre part à ce débat d'économie. Après un assez grand effort et une longue recherche :

— Nanon, dit-il, nous pourrions supprimer le persil de notre table; j'attribue à la trop grande quantité de cette plante culinaire quelques malaises d'estomac.

— Trop de persil ! s'écria Nanon, qui n'en croyait pas ses oreilles. Quelle économie, grand Dieu ! Si c'est sur cela que vous comptez pour faire vivre votre mignonne fillette, la pauvre risquera fort de mourir de faim.

— Il me semble pourtant, reprit M. Davillier, piqué du dédain de Nanon, qu'avec vingt francs par mois on peut faire quelque chose.

— Vingt francs par mois de persil ! fit entendre Nanon dans un gros rire.

Souçonnant qu'il s'agissait d'une des distractions fréquentes du savant, Geneviève in-

tervint.

— Tu dois te tromper, père, dit-elle doucement.

— Me tromper ! Pas du tout. Avant que tu ne fusses à la tête de la maison, ma chère enfant, je réglais seul mes comptes avec la cuisinière, et tous les mois le persil figurait sur son livre pour une somme de vingt francs.

Geneviève avait compris, elle n'insista pas; faisant un signe à Nanon, elle eut à son tour un sourire qui mit sur son visage une expression maternelle. Ce grand homme qu'elle respectait, ne devait-elle pas l'aimer et le protéger comme un enfant... Après que les formalités pour l'adoption de la petite orpheline furent accomplies, Geneviève entra dans ses fonctions nouvelles. Nanon secondait l'expérience de la jeune fille, et l'enfant choyée, gâtée, passait des bras de la vieille femme dans ceux de la jeune mère improvisée. Cependant, quelques jours après son entrée dans le pavillon de la rue du Puits-qui-Parle, la petite Juliette, belle enfant de vingt mois, aux chairs roses, aux grands yeux bleus limpides, perdit ses belles couleurs; une expression d'abattement et de tristesse remplaça les jolis rires perlés de la petite fille. Evidemment la souffrance, un état de malaise que les jeunes enfants subissent d'une façon inconsciente, se manifestait par ces signes extérieurs.

— Cette petite est malade, dit un jour Nanon.

Le médecin appelé constata les premiers symptômes de la fièvre typhoïde.

(A suivre).

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXVIII

AU FEU DU BIVOUAC

— Que je suis bête ! que je suis bête !... — se dit Cigarette, car elle sentait son cœur se serrer à la vue du chagrin de cet homme qui n'était rien pour elle.

Cecil retourna machinalement vers le foyer où ses hommes faisaient cuire leur souper impatientement attendu. Il s'assit près d'eux, en refusant d'un geste la portion la plus savoureuse que, selon leur coutume, ils avaient eu soin de lui mettre à part et de lui apporter. Il restait assis comme un homme qui rêve, tandis que les langues déliées des hommes s'exerçaient sur cent thèmes différents en s'attaquant les uns les autres, en échangeant des plaisanteries de bivouac plus salées que bienséantes.

Plongé dans ses rêveries, il n'entendit point le pas de Cigarette, qui fut obligée de lui toucher le bras.

Alors, il leva les yeux; elle le regarda avec une tendre et ardente compassion.

— Ecoutez ! la chose est faite, dit-elle dou-

cement, mais la mission que vous allez entreprendre est bien périlleuse.

Il se redressa vivement.

— Qu'importe ! Ah ! que je vous remercie !

— Chut !... Vos officiers causaient là-bas d'une affaire délicate; ils étaient incertains sur le choix des hommes à employer. Je plaçai mon mot... c'était pêcher contre la discipline militaire; mais je l'ai fait... j'ai dit au général :

« — Mon général, vous avez besoin du meilleur cavalier du régiment, prenez le brigadier Victor. »

Le colonel Châteauroy avait pris un air menaçant en entendant prononcer votre nom; il vous hait encore plus depuis l'affaire de Zairaïla, parce que le général a fait un rapport sur votre conduite et parce qu'il faudra vous donner de l'avancement. Eh bien ! il avait l'air furieux d'abord, puis il se mit à rire : « — Oui, mon général, répondit-il, prenez-le si vous le voulez. Il y a cinquante à parier contre un que quiconque entreprendra cette tâche ne reviendra pas, et vous me débarrasserez du monsieur le plus insolent de mon régiment. »

Le général l'écoutait à peine; il était plongé dans ses réflexions; mais il s'informa beaucoup de vous, et Châteauroy, ma foi, parlant de votre capacité pour la mission qu'on va vous donner, vous recommanda d'une manière très flatteuse, chose surprenante. Je ne sais pas pourquoi, mais je crois qu'il désire maintenant que l'on vous choisisse; sans doute pour que vous soyez tué. Ainsi donc, on va

vous faire demander dans un instant. J'ai fait ce que vous désirez !

Il y avait quelque chose de brusque dans ces dernières phrases; elles n'avaient pas sa légèreté accoutumée.

Cecil lui saisit les mains avec une chaude reconnaissance.

— Que Dieu te bénisse, Cigarette ! tu es une fidèle amie, mon enfant. Tu m'as rendu un service immense...

— Oh ! oh ! c'est cela, je suis une fidèle amie, — dit la petite, d'un air un peu grognon.

Elle aurait préféré une autre épithète.

— Je te remercie de tout mon cœur, — reprit Cecil. — Le Ciel m'est témoin que je voudrais faire mieux.

Elle dégagea ses mains de l'étreinte des siennes.

— La grande chose que j'ai faite là, en vérité ! Je vous ai procuré la permission de nous quitter; voilà tout ! Tenez ! voilà l'ordonnance du général qui vient vous demander.

Un sous-officier s'approche bientôt pour transmettre à Cecil l'ordre du général. Cecil devait se rendre immédiatement en sa présence. Ces sortes d'ordres n'admettaient pas une seconde pour être exécutés; il partit après un rapide adieu à Cigarette, et la petite enfant du drapeau resta seule à sa place près du feu.

Son cœur battait violemment.

— Dix à parier contre un qu'il va à la mort, — pensait-elle.

Au bout de quelques instants, Cecil revint.

— Rake — dit-il rapidement — selle mon cheval et le tien : j'ai la permission de choisir l'un de vous pour m'accompagner.

Rake, enchanté et envieux de tous les hommes du régiment, se rendit à sa besogne... qui pour lui n'était que l'affaire d'une seconde, et Cecil s'approcha de la petite Enfant du Drapeau.

— Mon enfant, je ne puis essayer de te remercier. Sans toi, j'aurais été tenté de me plonger ma latte dans le cœur.

— Gardez-la pour les Arabes, mon ami, — dit brusquement Cigarette, d'autant plus brusquement qu'elle était en proie à une angoisse nouvelle et pénible; — quant à moi, je n'ai que faire de vos remerciements.

— Non, tu es trop généreuse. Mais je n'en désire pas moins pouvoir t'être agréable. Si je vis, j'essayerai; sinon, garde cela en souvenir de moi. C'est la seule chose que je possède.

Il lui mit dans la main la bague qu'elle avait vue dans la petite bonbonnière : une bague ayant appartenu à sa mère, qu'il avait sauvée quand il s'était séparé du monde et qu'il avait retirée de son doigt et mise dans la boîte que lui avait donnée Petite-Reine le jour où il avait quitté Bade.

Cigarette devint écarlate, sous l'empire de passions qu'il ne pouvait comprendre et qu'elle-même n'aurait pas su débrouiller.

— La bague de votre maîtresse ! Pas pour moi, que je sache ! Pensez-vous que je désire être payée ?

(A suivre.)

A VENDRE

Cuves, demi-muids, futailles et barriques. — Prix modérés. S'adresser à M. Jacques CLARY presseur d'huile à Cahors, quai de Regourd.

A VENDRE

MAISON donnant accès — Place et Rue — 3 étages, cave et magasin. Beau revenu. — S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON BONNE OCCASION. — 2 étages, grenier, cave et écurie. S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

LE VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2317 du 24 Août 1901.

GRAVURES. — Paris: La course Paris-Brest: Arrivée de Garin au vélodrome, débouché sur la piste. — Le brillant vainqueur de la course, à sa descente de bicyclette. — La signature au contrôle. — La sœur de Garin, venant le féliciter. — Le triomphe, après la victoire.

Le Jardin colonial: M. Dybowski, inspecteur général de l'agriculture aux colonies. — Entrée du Jardin. — Pavillon de la Réunion. — Les bâtiments de l'administration. — Le Musanga, nouveau caoutchouc. — Serres dahoméennes. —

Cannes à sucre en pleine terre. — Mais des colonies. — Paillote malgache.

Un reporter en costumes de cour: Le manteau Royal du Roi Louis XVIII. — Manteau du roi d'armes, au sacre du Roi Charles X. — Couronne et costume de cour du Dauphin de France (1825).

Le départ du Train blanc, pour Lourdes: Un reporter israélite anglais du « Daily-Mail ».

Belgique: Bruges-la-Ressuscitée: Plan des travaux en cours d'exécution, à Heyst. — Le canal intérieur de Bruges-la-Morte. — Estacade de l'entrée du chenal conduisant au canal. — Vue générale de l'entrée du chenal et des travaux. — La jetée du Port, qui aura deux kilomètres. — Perspective du canal de Zee Brugge, à Bruges. — Caissons pour la construction des quais. — Le grand bassin du port de Bruges-la-Morte. — Ecluse du canal d'Ostende (côté du canal). — Bassin dans lequel vient se poser le tambour qui sert de porte. — « Suceuse », nettoyant le fond, à 20 mètres. — Drague, dans l'arrière-port de Zee-Brugge.

Italie: M. Crispi sur son lit de mort.

Statues et Monuments: Le Christ rédempteur, statue offerte au Pape par les commerçants catholiques. — Le Général Depas.

Portraits: Saïd-Mahommed, sultan d'Anjouan.

M. Vagnat, sénateur, maire de Briangon.

Portraits (Nécrologie): M. Edmond Audran.

Angleterre: L'ambassade de France, à Londres: M. Cambon, dans son cabinet de travail.

— Le grand salon actuel. — Le futur grand salon de réception.

La manifestation jingoïste de Blenheim-House (Résidence de la famille de Marlborough.) Le sourire de triomphe de M. Chamberlain.

Chemins de Fer: L'appareil préservateur contre les collisions de trains. — Schéma de l'appareil. — Le fonctionnement du disque.

Départements: Une fête chez Mme Yvette Guilbert et son mari. — Le veau en loterie. — Mme Yvette Guilbert jouant de l'orgue de Barbarie et tirant la langue aux photographes.

Banlieues parisiennes: Le Restaurant et l'arbre de Robinson: Cabinet particulier, au sommet de l'arbre. — Le vrai arbre de Robinson. — Montée des plats dans des paniers. — Sur la route du bois de Verrières. — Une cavalcade. — Anes et voitures. — Le bal de Robinson.

Etat de la charpente destinée au lancement du ballon du Comte de la Vaux, devant traverser la Méditerranée.

TEXTE. — Chroniques: Courrier de Paris, par Paul Perret; L'ambassade d'Angleterre à Londres; Un reporter en habits de Cour, par M. Vidal; Bruges-la-Ressuscitée, par M. Jacquin; Un appareil pour éviter les collisions de trains, par Charles Leys; Une fête de bienfaisance, chez Yvette Guilbert, à Vaux, par A. Borie; Théâtres, par H. Lemaire; Comment on rate sa vie, par M. Zamacoïs; Le Jardin colonial, par L. de Montclot, etc.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Semaine illustrée, par N. Nozeroy; Sport, par Wimille, Courses, par Archiduc; Les livres nouveaux; Chronique des livres, par A. B.

Nouvelle: Mériadec, par Georges de Lys, illustration de M. Mahut.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie. Le numéro 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 25 Août 1901.

V** Nacla: Chronique. — Henri Spont: Volte-face. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus: L'homme au capuchon gris (suite). — Louis Jacolliot: Les Chasseurs d'esclaves (suite). — H. de Balzac: Eugénie Grandet (suite). — Jules Mary: Soldats des Alpes (suite). — Georges Baume: Les Vendanges (suite). — Variétés.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e

Sommaire du n° 1474, du 24 août 1901.

Le Nautilus (le premier bateau sous-marin), par T. Obalski. — Lampe à incandescence Nernst, par J. L. — Un acarien omoivore, par Henri Coupin. — La station centrale électrique d'Issy-les-Moulineaux, par J. Laffargue. — Nouveaux reptiles au Muséum, par Henri Bruyère. — Le plastoscope, par le D^r E. Berger. — Une colonie d'abeilles au Jardin des Plantes, par A.-L. Clément. — A.-E. Nordenskiöld, par Charles Rabot. — Nécrologie. — Académie des sciences; séance des 12 et 19 août 1901, par Ch. de Villedeuil. — Une petite locomotive à pétrole, par D. B.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire: valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Dépôt de glace

CHEZ EUPHRASIE IMBERT

Boulevard Gambetta.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées. Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS: un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)